



Fonds de technologie

GARANTIES POUR UNE PROTECTION
INNOVANTE DU CLIMAT



Protection du climat pour but

Instrument: Cautionnement de prêt pour les PME suisses innovantes

Offre du Fonds de technologie

Le fonds de technologie cautionne des prêts aux entreprises suisses dont les produits innovants permettent d'obtenir une réduction durable des émissions de gaz à effet de serre.

Conditions des cautionnements de prêt

- Cautionnement solidaire ne peut pas dépasser CHF 3 millions
- Durée maximale de 10 ans
- Chaque projet cautionné doit être financé au minimum à raison de 40 % par des fonds divers
- Bailleurs de fonds: Banques suisses ou d'autres bailleurs de fonds appropriés ayant un siège en Suisse
- Émoluments annuels de 0.9% du cautionnement

Quatre domaines des technologies promues



Réduction des émissions
de gaz à effet de serre



Utilisation d'énergies
renouvelables



Utilisation efficace de
l'énergie électrique



Utilisation parcimonieuse
des ressources naturelles



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

e-mail: info@technologiefonds.ch téléphone: +41 44 269 61 40
Secrétariat mandaté par l'OFEV:

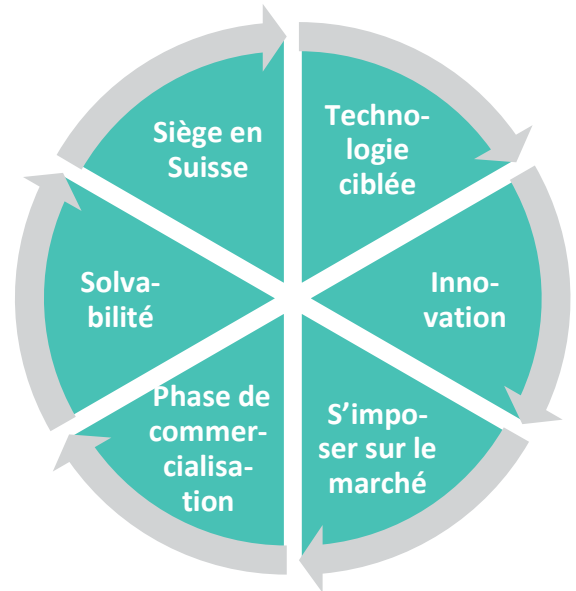
emerald

Bonnes chances de s'imposer sur le marché

Le Fonds soutient la commercialisation des innovations

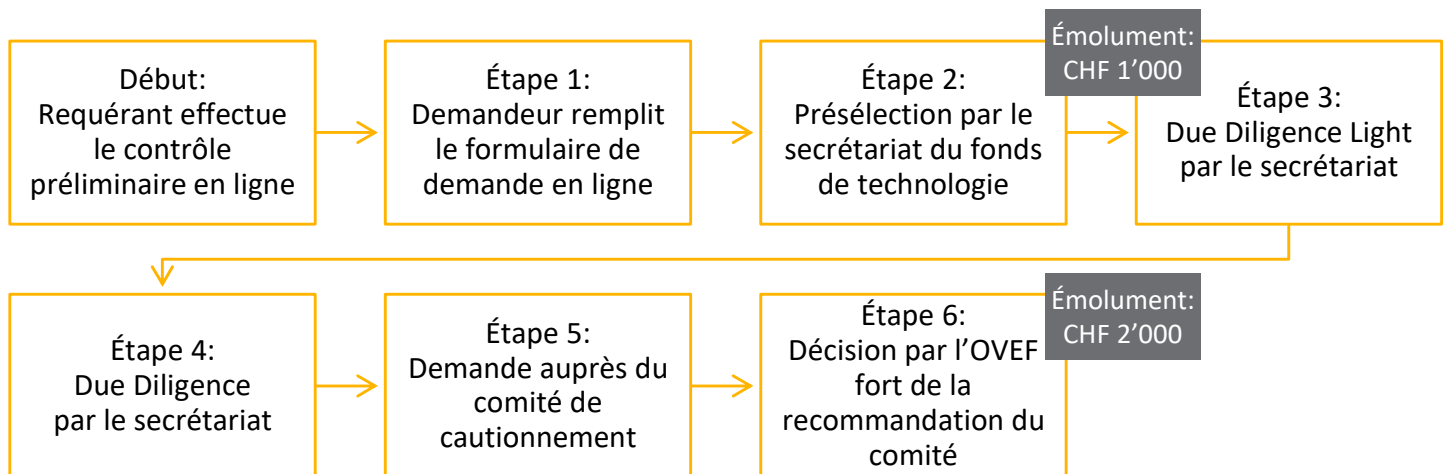
Conditions préalables

- La technologie ou le produit offre **un avantage environnemental positif** dans un des quatre domaines des technologies promues et est **innovant**.
- Le produit a des bonnes chances de s'imposer sur le **marché** et a déjà généré au moins **100'000 francs suisses de ventes**.
- Le requérant est **solvable**.
- Le projet n'est pas réalisable sans cautionnement.
- Le requérant et le prêteur sont tous deux **domiciliés en Suisse**.



Soumettre le formulaire de demande de cautionnement en ligne

Vérification des demandes en plusieurs étapes



Important:

Une réponse négative est possible à chaque étape de la vérification si l'éligibilité de la technologie ou la solvabilité de l'entreprise n'est pas satisfait. Le requérant est informé par courrier.

Voir le **check préliminaire** sur le site internet du fonds de technologie:

www.fonds-de-technologie.ch